

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 10 juillet 2023

Convocation du :	03 juillet 2023
Date d'affichage :	03 juillet 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/07/62 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - AUBRY Charlene - RUEN Pauline.

Absents excusés : LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault et HELLARD Hugo.

Procuration :

BOQUEHO Stéphanie à MAUJARRET Marie-Madeleine
LE FUR Corentin à GUILLOU-COROUGE Françoise
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Camping municipal : Tarifs 2023

Rapporteur : Françoise GUILLOU-CORROUGE

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2023 fixant les tarifs applicables au camping pour l'année 2023

Considérant la nécessité d'intégrer le prêt d'équipements pour des familles notamment une chaise haute pour bébé ainsi qu'une table à langer avec matelas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit les tarifs applicables au camping pour l'année 2023 :

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le

13 JUL, 2023

ID : 022-212202626-20230710-2023_07_62-DE

Désignation	2023
Forfait camping-car ou caravane (par nuitée) 1 emplacement 1 stationnement 2 campeurs Accès à la plateforme de vidange et remplissage	9 €
Forfait tente (par nuitée) 1 emplacement 1 parking véhicule 2 campeurs	7 €
Campeur en plus : - adulte et enfant de plus de 12 ans (par personne et par nuitée) - enfant de moins de 12 ans (par personne et par nuitée)	4 € 3 €
Branchement électrique - 6 ampères (par nuitée)	5 €
Garage mort (par nuitée)	4 €
Machine à laver - le jeton - avec dosette lessive	2 € 3 €
Douche seule (non résident du camping)	2 €
Caution pour prêt de matériel (chaise haute pour bébé ou table à langer avec matelas)	50 € par équipement

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire,

Nicolas CARRO

